

adopté

SÉNAT

le 9 décembre 1971.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

autorisant la ratification du Protocole additionnel à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 6 juillet 1970.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1920, 2047 et in-8° 500.

Sénat : 41 et 57 (1971-1972).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole additionnel à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, qui a été signé à Bruxelles le 6 juillet 1970, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 décembre 1971.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 41, Sénat (1971-1972).